



COM

60 RUE VERGNIAUD  
75640 PARIS CEDEX 13  
www.fo-com.com  
postes@fo-com.com

## LE II.3 POUR LES ACI: **Une exigence !**

### ■ UN NOUVEAU MÉTIER POUR DES RÉSULTATS POSITIFS

Le premier bilan du nouveau métier d'Assistant(e) crédit immobilier (ACI) a eu lieu le 2 avril 2009. Depuis, les ACI ont continué de développer leurs compétences sur leur métier. Ils ont dû s'approprier les nouveaux outils afin d'être plus efficaces surtout pour apporter une meilleure qualité commerciale.

### ■ MALGRÉ DES CONDITIONS DE TRAVAIL DIFFICILES...

Souvent en sous-effectif, ils s'auto-remplacent pendant les congés et absences diverses. Trop surchargés, parfois 1 ACI pour 7 CSI, mais jusqu'à 1 ACI pour 17 CSI ! Et pourtant l'exigence de qualité est toujours là...

**FO continue de demander 1 ACI pour 5 CSI au maximum.**

### ■ ET UNE RECONNAISSANCE TOUJOURS EN ATTENTE

Ce personnel ne cesse de s'investir sans aucune reconnaissance. La DCB avait promis un second bilan au deuxième trimestre 2009. À mi-février 2010, toujours rien à l'horizon ! Les ACI en ont assez. Ils veulent être reconnus à leur juste valeur.

**Pour FO Communication, la tenue rapide d'une audience sur le métier d'ACI s'impose.**

### ■ C'EST POURQUOI FO EXIGE LE II.3 POUR TOUS LES ACI

Rappelons que les ACI ont vocation à devenir des experts du crédit afin d'améliorer la qualité des relations entre les clients et les acteurs du crédit.

FO Communication revendique également une prime qualité, une prime bancaire et une rémunération variable bancaire.

Enfin, la clarté s'impose dans le devenir des ACI : quels sont les buts de « l'habilitation assurance » donnée à certains ACI ?

**Afin d'argumenter au mieux, merci de retourner le talon pétition ci-dessous à :  
FO COM • Secteur Postes/DCB • 60 rue Vergniaud • 75640 PARIS CEDEX 13**

.....  
NOM : ..... PRÉNOM : .....

DCRB : .....

DEMANDE LA RECONNAISSANCE DE SON MÉTIER SUR LE NIVEAU II.3.